

*Conseil communautaire du 16 octobre 2025  
À Crosne*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 06.)*

**M. le PRÉSIDENT.**.- Je vous propose d'ouvrir la séance en commençant par l'appel.

*(M. le président procède à l'appel nominal.)*

Nous avons le quorum.

**► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*(M. Éric ADAM est désigné secrétaire de séance.)*

❖ ❖

**► APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 10 AVRIL ET 26 JUIN 2025**

*(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 10 avril 2025, qui est adopté à l'unanimité.)*

*(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 26 juin 2025, qui est adopté à l'unanimité.)*

**► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025**

**M. le PRÉSIDENT.**.- Y a-t-il des remarques sur ces décisions ?

**M. CARRÈRE.**.- J'aurai trois questions.

D'abord sur la décision 2025-099 sur la convention d'objectifs avec BGE PaRIF pour 8 400 €, serait-il possible de nous communiquer la convention ?

Sur la décision 2025-114, quel est le motif de cette décision qui est une subvention à la société philanthropique pour 200 € ?

Sur la décision 2025-131, quel est le contenu de la convention avec la CCI ?

**M. le PRÉSIDENT.**.- Avez-vous d'autres remarques ou d'autres demandes sur des décisions ?

Sur la décision 2025-099, vous avez demandé à avoir la copie qui, évidemment, est disponible. Je demanderai à l'Administration de vous la transmettre.

Il s'agit d'une convention prise dans le cadre de la compétence économique de l'agglomération qui a vocation à accompagner vers la création d'entreprise tout créateur ou demandeur d'emploi voulant tester son activité en grandeur réelle.

C'est une convention qui s'élève à 8 400 €.

Sur la décision 2025-114, il s'agit de l'attribution d'une subvention à la société philanthropique, association reconnue d'utilité publique, qui gère l'institut médico-éducatif Les Pampoux. Cette subvention a été versée dans le cadre de l'action menée par cet institut de nettoyage de terrains appartenant à l'agglomération par des enfants adolescents et jeunes adultes déficients intellectuellement accueillis et qui ont donc contribué à l'entretien de certaines propriétés de l'agglomération.

Sur la décision 2025-131, il s'agit de la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne afin de maintenir et développer les entreprises et le commerce sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine. C'est une convention assez classique qui existe entre la Chambre et chacune des agglomérations du territoire.

**M. CARRÈRE.**.- Pourrait-on bénéficier d'un exemplaire de la convention ?

J'imagine qu'il y a les objectifs à l'intérieur. C'est une convention d'objectifs, en fait.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne sais pas si c'est une convention d'objectifs, mais il y a une convention avec des termes précis qui peuvent vous être communiqués.

❖ ❖

#### ► INFORMATIONS DU PRESIDENT

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais partager avec vous quelques informations, vous dire que le Rendez-vous de l'emploi, qui s'est déroulé à Montgeron la semaine passée, s'est très bien passé avec plus de 1 000 visiteurs, 65 exposants et un bilan qui sera dressé dans les prochains jours, mais qui s'annonce prometteur.

Nous avons, par ailleurs, inauguré au cours de ces dernières semaines plusieurs équipements communautaires, dont le Chalet Mozart à Vigneux-sur-Seine qui permet la pratique aux élèves du conservatoire de Vigneux-sur-Seine, compte tenu des locaux très dégradés qu'il y a par ailleurs et qui feront l'objet, comme vous le savez, d'une construction neuve dans le cadre des équipements culturels. Je peux d'ailleurs vous indiquer que nous avons sélectionné, à la fin de l'été, le cabinet RAUM comme maître d'œuvre de ce futur équipement culturel.

Le cabinet RAUM a un certain nombre de références à travers le pays sur ce type d'équipements et a fait une proposition, que nous ne pouvons pas dévoiler, qui va être travaillée par les services et les élus concernés dans les prochaines semaines, mais qui semble intéressante. J'espère que nous pourrons, lors d'un prochain Conseil communautaire, montrer une esquisse de ce bâtiment qui constitue le dernier du grand programme d'investissements tel que validé à la création de l'agglomération. Cet investissement permettra à la plus grande ville de notre territoire, Vigneux-sur-Seine, de disposer d'un équipement complet avec salle de spectacles, médiathèque et conservatoire.

Après le Chalet Mozart, nous avons eu l'occasion d'inaugurer également, au quartier des Bergeries, à cheval sur Vigneux-sur-Seine et Draveil, un espace qui sera dédié aux jeunes de ce quartier.

Vous le savez, le centre social des Bergeries n'a pas la capacité d'accueillir les mineurs et c'était une demande légitime de la part de la Caisse d'allocations familiales de pouvoir distinguer l'accueil de ces publics. C'est désormais chose faite à travers l'inauguration de ce bâtiment.

Puisque nous sommes sur le secteur de la jeunesse, je voudrais vous indiquer que nous avons malheureusement connu, la semaine passée, des événements douloureux à proximité de l'équipement jeunes de Vigneux-sur-Seine/Montgeron, avec le démarrage d'une rixe qui, fort heureusement, ne s'est pas conclue de façon dramatique, puisqu'un adolescent a été touché à l'épaule, mais sans danger pour sa vie.

Heureusement, à la fois les forces de l'ordre, toutes les équipes, les adultes présents des services de l'agglomération et des services des deux villes ont pu intervenir. Mais tout cela témoigne de la fragilité de nos territoires. Nous nous souvenons de l'événement dramatique qui s'était déroulé à Yerres avec un enfant de Brunoy au printemps dernier. Tout cela nous conduit à maintenir, voire à relever notre niveau de vigilance.

Pour en revenir à quelque chose de plus agréable, la course d'Octobre Rose, qui se tient de façon traditionnelle au Chêne d'Antin à Draveil, a rencontré un grand succès avec plus de 1 000 participants. Cela fait partie de ces belles manifestations qui, désormais, ont une dimension communautaire par le public accueilli, puisqu'il y avait des personnes de toutes les communes de notre agglomération et sans doute un peu au-delà.

Je voulais vous faire un point sur les évolutions de la délégation de service public Bus, suite à sa mise en œuvre en mars et aux demandes que l'agglomération a formulées pour améliorer des services qui étaient parfois défaillants. Un énorme travail a été fait sous l'autorité de Valérie RAGOT avec les services d'IDFM, de l'agglomération et de chacune des villes, même si les difficultés ne concernaient pas toutes les villes.

Je vous propose de vous transmettre -- j'ai d'ailleurs été destinataire d'une question orale sur le sujet -- le détail de ces améliorations qui se sont matérialisées, pour certaines, à la rentrée, mais qui, pour l'essentiel, seront mises en œuvre les 3 novembre et 24 novembre et qui concerneront principalement les villes de Vigneux-sur-Seine et de Draveil.

Je vous propose une réponse écrite et qu'on le mette aussi sur le site Internet de l'agglomération pour que le public puisse en avoir connaissance.

Comme je parlais d'IDFM et de la région, j'ajouterais que nous sommes, je l'espère, en bonne voie pour obtenir de la région la qualification de « quartier d'innovation écologique » sur la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, avec des subventions importantes à la clé de la part de la région ; également, que la région regarde aussi de façon bienveillante notre dossier de pistes cyclables à Quincy-sous-Sénart qui doit être réalisé l'an prochain et pour lequel nous attendons une subvention conséquente. Par ailleurs, le réseau de géothermie continue à s'étendre, puisque nous avons connecté plusieurs bâtiments publics, notamment les deux collèges de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron au réseau qui part de Vigneux-sur-Seine.

Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement de la géothermie qui a rencontré un grand succès, puisque quatre grands opérateurs ont retiré des dossiers et seront auditionnés le 26 novembre prochain.

La deuxième phase des travaux du lac Montalbot a débuté lundi dernier. Nous avions inauguré, vous vous en souvenez, la première phase côté rue, la deuxième phase est plutôt côté chemin-de-fer. Cette phase a débuté et permettra, à terme, au printemps prochain, de faire le tour de ce lieu important pour la biodiversité de notre territoire.

J'espère ne pas avoir oublié trop d'informations, parce que l'actualité de cet été et de cette rentrée a été dense.

❖ ❖

**M. le PRÉSIDENT.** - Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je vous propose d'aborder, comme il est de tradition, les rapports qui pourraient être adoptés sans présentation, ni débat.

**Point n° 1 : Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Île-de-France**

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est un contrat qui est important. Peut-être Michaël veut-il en dire un mot.

**M. DAMIATI.** - C'est le contrat de territoire public que nous avons adopté en 2022 et qu'il faut renouveler tous les ans. Les enjeux sont toujours les mêmes avec les mêmes axes stratégiques en trois points.

Ce contrat nous permet de demander des financements et des subventions à hauteur de 30 000 € auprès de la DRAC, pour pouvoir financer les points stratégiques que nous avons adoptés voilà maintenant un an.

C'est quelque chose qui fonctionne très bien au niveau des médiathèques de l'ensemble du territoire.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**Point n° 9 : Modification du règlement du fonds de concours pour les aménagements cyclables**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**Point n° 10 : Attribution d'un fonds de concours aux villes de Crosne, Bouissy-Saint-Antoine, Montgeron, Vigneux-sur-Seine - Dossiers n° 10, 11, 12, 13 et 14**

**M. CARRÈRE.** - Entre le moment où les éléments ont été donnés et maintenant, il y a eu des évolutions. Je voudrais dire un mot sur ce point.

**M. le PRÉSIDENT.** - Avez-vous besoin d'une présentation avant ?

**M. CARRÈRE.** - Non. C'était simplement une précision sur les éléments présentés sur Crosne.

On parle de la rue Édouard Branly. *A priori*, cette rue était en expérimentation en sens unique jusqu'au 31 décembre 2025. Or, il y a déjà eu deux reports d'expérimentation, parce que cela dure plus longtemps que prévu, sans d'ailleurs vraiment en informer les élus. Mais c'est une situation récurrente.

Par ailleurs, ce n'est pas une expérimentation, puisque, vraisemblablement, compte tenu du projet présenté ce soir, c'est une nécessité pour la réalisation de la piste prévue que cette rue soit effectivement en sens unique. C'était pour que vous me confirmiez que la décision de maintien en sens unique de cette rue était déjà prise, y compris sans y associer les riverains.

**M. le PRÉSIDENT.** - Je ne confirmerai, ni n'infirmerai rien du tout, puisque le principe d'un fonds de concours, c'est de venir en soutien d'une commune qui réalise et c'est, je crois, heureux- l'aménagement d'une piste cyclable qui rentre dans les objectifs que nous avons fixés dans le cadre de notre schéma communautaire. J'imagine que le maire de Crosne est plus habilité que le président de l'agglomération à vous apporter des réponses.

**M. DAMIATI.** - En effet, l'expérimentation ne portait pas sur le sens unique, mais plus sur le choix de l'aménagement de la rue Édouard Branly. Le sens unique a été acté en collaboration avec les riverains. Enfin, le fonds de concours porte davantage sur du marquage au sol et pas réellement sur la réalisation d'une piste cyclable.

J'invite M. CARRÈRE à venir à la réunion publique qui se déroulera demain soir, à 18 h 30, rue Édouard Branly pour avoir le détail de ce que je viens de dire.

**M. CARRÈRE.** - Si j'avais été invité avant, j'aurais pu venir. Mais, là, j'ai déjà d'autres engagements. C'est dommage.

**M. le PRÉSIDENT.** - Sur ce point, il y a cinq délibérations différentes, mais nous pouvons les faire voter conjointement.

*(Il est procédé au vote à main levée sur les cinq délibérations, qui sont adoptées à l'unanimité.)*

**Point n° 11 : Charte du formateur interne occasionnel**

**M. le PRÉSIDENT.** - Cette délibération peut être adoptée sans présentation, ni débat, mais c'est, là aussi, une initiative originale de l'agglomération qui permet de contribuer à la formation de nos collaborateurs.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**Point n° 14 : Budget annexe Office de tourisme - Affectation des résultats 2024**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés - abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE))*

**Point n° 15 : Budget annexe Office de tourisme - Budget supplémentaire 2025**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés - abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE))*

**Point n° 16 : Vote des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés - abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE))*

**Point n° 21 : ZAC du 8 mai 45 à Vigneux-sur-Seine - Avenant n° 1 au protocole de partenariat et fonds de concours**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés 1 abstention de M. DONEKOGLU.)*

**Point n°22 : Protocole d'accord financier et convention de gestion partagée portant sur la gestion et**

*l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villeneuve-Saint-Georges et Crosne*

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**Point n° 24 : Mise à jour du tableau des grades et emplois**

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

❖ ❖

**M. le PRÉSIDENT.**- Le maire de Crosne souhaite dire quelques mots et il me semble légitime que le Conseil communautaire ait, à cette heure, une pensée pour l'une de nos anciennes collègues qui était maire de Crosne, Geneviève ROCHEREAU qui a été maire de 1998 à 2003. Elle avait succédé à Michel BERSON. C'est Alain GIRARD qui est devenu maire de Crosne par la suite.

Je sais que Geneviève ROCHEREAU avait joué un rôle fondamental au niveau de la ville de Crosne,- le maire de Crosne pourra en parler mieux que moi -et, également, dans la création de l'agglomération du Val d'Yerres à l'époque, les six communes.

Je voudrais dire à titre personnel la tristesse qui a été la mienne quand j'ai appris sa disparition au terme d'un combat de 18 ans contre la maladie. Même si nous n'avions pas des orientations politiques similaires, nous avions cette capacité à dialoguer à l'échelle du territoire, notamment entre Yerres et Crosne à l'époque et à construire de belles choses pour notre territoire.

Il me semble légitime que notre Conseil communautaire ait une pensée pour elle et salue sa mémoire.

J'imagine, Michaël, que tu veux dire un mot la concernant.

**M. DAMIATI.**- Elle a été, en effet, à l'origine de la création de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres à l'époque. Elle a fait de nombreuses réalisations sur la ville de Crosne. Je pense notamment à l'école Georges Brassens qu'elle a inaugurée.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris sa disparition après un combat assez long contre la maladie. Geneviève ROCHEREAU revenait régulièrement sur Crosne. Elle avait encore des amis et quelques attaches ici. Sa disparition nous cause un sacré chagrin. J'aurai l'occasion de proposer, certainement lors du prochain Conseil municipal, que soit un équipement de la ville soit une rue porte son nom en sa mémoire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je propose que nous observions une minute de silence en sa mémoire.

*(Debout, l'assemblée respecte une minute de silence.)*

❖ ❖

**M. le PRÉSIDENT.**- La vie de nos institutions veut que, malgré les drames personnels que nous pouvons connaître, nous continuons à agir au service de nos concitoyens.

**II RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

**Mme CARILLON.**- C'est un rapport qui, comme vous en avez maintenant l'habitude, reprend les chiffres du SIVOM sur l'ancien Val d'Yerres et du SIREDOM sur l'ancien Val de Seine.

*(Entrée en séance de M. DUPONT-AIGNAN à 19 h 29.)*

C'est la synthèse qui vous est présentée dans le document où vous avez également une dizaine de pages explicatives avec des chiffres précis.

Si nous le regardons globalement, nous nous rendons compte que nous continuons d'augmenter nos tonnages globaux. En revanche, si nous le regardons plus finement, en kilogramme par habitant, cette augmentation est moindre. Nous avons, en effet, plus d'habitants et qui dit plus d'habitants dit

plus de déchets.

Les pourcentages qui vous sont donnés sont en tonne et pas en nombre de tonnes par habitant. Si nous prenons le nombre de tonnes par habitant, c'est beaucoup plus modeste.

Nous nous sommes toutefois posé la question de savoir pourquoi cela continuait à augmenter, alors que nous avions fait beaucoup de prévention cette année, que nous avions commencé à mettre en place le PLPDMA. Nous pensons que le fait que les personnes fassent du télétravail et vivent plus dans nos villes conduit à une augmentation des déchets. Nous pensons que c'est la variable d'ajustement qui explique pourquoi nos déchets continuent à augmenter.

Par conséquent, il faut continuer à redoubler d'efforts.

Le PLPDMA a une dotation moyenne de 120 000 € par an durant six ans afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles, avec un objectif de réduction de 57 kilogrammes par habitant, ce qui est quand même un objectif ambitieux à atteindre.

Voilà pour l'essentiel de ce qu'il fallait retenir s'agissant de la gestion de nos déchets.

**M. CARRÈRE.**- Par rapport à ce qui a été présenté, nous aurions souhaité savoir si, malgré les points positifs qui ont été évoqués, il y avait la volonté de développer un plan d'actions sur le volume des déchets produits, ainsi que sur la qualité du ramassage, qui est une question qui n'est quasiment jamais évoquée, mais qui est quand même de plus en plus prégnante sur le territoire.

Il y a beaucoup d'usagers qui se plaignent de la qualité du ramassage. Il peut y avoir beaucoup de déchets qui restent après un passage avec des déchets qui sont laissés sur place. Cela vaut pour le ramassage dit « classique », mais aussi pour d'autres ramassages moins classiques. D'ailleurs, Crosne a été victime d'une situation un peu difficile s'agissant du ramassage des « monstres », puisque beaucoup de dépôts, pas vraiment « sauvages » mais considérés comme tels, ont vu le jour en raison de décalages dans les dates de ramassage.

Il faudrait travailler sur ces questions et, notamment, la question de la communication qui est faite autour.

Enfin, j'aurai une petite interrogation sur l'évolution des points d'apports volontaires sur le point de savoir s'il y a des projets en cours, notamment du fait de l'abandon du projet de déchetterie prévu sur Crosne. Nous voulions savoir s'il y avait des évolutions particulières sur le sujet.

Surtout, et nous reposons chaque fois cette question, celle de l'harmonisation dans l'utilisation des services du SIVOM et du SIREDOM indifféremment sur l'intégralité du périmètre de l'agglomération, puisque, je le rappelle, en tout cas, à Crosne, nous avons des points de collecte qui pourraient être à proximité sur Montgeron, mais qui ne sont pas accessibles, ce qui génère peut-être des déchets supplémentaires.

Enfin, il a été constaté par un certain nombre d'usagers un retour important des déjections - je le dirai comme cela -, des déchets en forêt. Cela confirme la tendance que j'ai pu constater pour ma part, mais que d'autres m'ont rapportée aussi.

Sur ces comportements tout à fait scandaleux et qui montrent un manque de civisme, des actions vont-elles être menées ou engagées au cours de cette année ou dans les années à venir ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur la forêt, j'ai fait un point récemment avec l'ONF, je pourrai en parler.

**Mme CARILLON.**- Ce que vous avez évoqué, c'est principalement le dépôt d'encombrants qui pose toujours un problème, parce que certaines personnes ne comprennent pas que les volumes sont limités. Quand on sort ses encombrants, on ne peut pas les sortir dans le volume que l'on veut. C'est pour cela que souvent, après collecte, il reste des dépôts sur le trottoir. Il nous faut donc continuer à expliquer inlassablement comment cela fonctionne et pourquoi cela fonctionne comme cela.

Vous me parlez d'évolutions. L'évolution majeure porte principalement depuis cet été sur le ramassage des biodéchets. Ce sont des déchets qui ne vont plus aller dans nos ordures ménagères,

ce qui est positif. Nous avons beaucoup de bons retours avec des personnes qui sont très coopératives, très satisfaites de cette collecte qui leur évite d'avoir un bac supplémentaire et qu'elles trouvent très facile d'utilisation.

Il y a une modification sur la collecte des tissus et vêtements qui se fera à date fixe dorénavant sur certains points dans vos communes, en tout cas côté Val de Seine. Ce ne sont plus des conteneurs, en tout cas sur deux communes, puisque Draveil et Vigneux-sur-Seine ont souhaité ne plus avoir ces containers de collecte qui, *a priori*, posaient des problèmes. Les problèmes rencontrés, c'étaient principalement des apports en volume trop importants, régulièrement et qui satureraient les containers. Des associations ou des personnes qui déménageaient pouvaient, en une demi-journée, saturer les containers, ce qui posait, par ailleurs, des problèmes de collecte à l'entreprise.

**M. le PRÉSIDENT.** - Sur la qualité, merci de la remarque et je voyais, en même temps que vous vous exprimiez, que le maire de Vigneux-sur-Seine et le maire de Yerres rejoignaient vos propos. Nous avons donc, vis-à-vis de nos prestataires, des rappels à l'ordre à faire auprès du SIVOM et de NICOLLIN pour que les riveurs veillent bien à laisser propre l'espace public.

Je demande donc à l'Administration de me proposer un courrier à leur intention.

Avant d'aborder le point de l'ONF, je préciserai que nous avons un plan de prévention des déchets assez important, que nous pourrons présenter, visant à aller au contact des habitants, à leur montrer l'importance du geste de tri et, également, l'enjeu du volume du tri. Nous ne pouvons pas nous satisfaire du fait, en dépit des explications données par Sylvie CARILLON, que le volume des déchets ne baisse pas.

Je pense que vous avez tous à l'esprit le fait que le projet de loi de finances 2026 prévoit une augmentation, à partir de l'an prochain et jusqu'en 2030, de la taxe sur les activités polluantes avec une augmentation importante sur tous les déchets enfouis.

Il faut donc que nous montrions les enjeux que cela représente à nos concitoyens. La gestion des déchets est presque trop simple pour nos concitoyens dans notre pays. Ils ne se rendent pas compte de ce que cela implique derrière.

Je souhaite qu'en 2026, nous puissions conduire une campagne de sensibilisation massive sur le sujet.

Sur l'ONF, nous avons voté dans cette assemblée - mais c'est le Conseil départemental qui suit la charte forestière de Sénart - un protocole avec l'ONF pour le retrait des déchets et des dépôts sauvages qui, malheureusement, se font encore sur le domaine forestier. C'est un protocole qui concerne à la fois la forêt de Sénart et la forêt de la Grange.

J'ai été interpellé par le maire de Brunoy sur un défaut d'entretien récemment. Je crois qu'il y a été remédié immédiatement. En tout cas, la directrice me l'a assuré.

Je suis interpellé également par des usagers de la forêt de Sénart qui me disent qu'il y a des dépôts sauvages qui sont là depuis longtemps. Mais ils ne sont pas sur le périmètre du Val d'Yerres Val de Seine, ils sont sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Paris Sud.

Je ne sais pas si vous le visualisez, mais au niveau du dernier feu, sur la Nationale 6 à Brunoy, nous ne sommes pas sur le territoire de notre agglomération. Il y a une bande qui est à Soisy-sur-Seine. Cela fait partie des joyeusetés du découpage administratif.

La directrice de l'ONF m'ayant indiqué qu'il n'y avait pas de protocole avec GPS, j'ai donc saisi mon collègue du GPS, qui n'avait pas du tout connaissance du sujet et qui m'a assuré qu'en 2026, il signerait une convention conforme à celle que nous avons dans le Val d'Yerres Val de Seine. J'ai donc bon espoir que l'an prochain, les problèmes que vous soulevez seront définitivement traités sur l'ensemble du territoire de cette belle forêt de Sénart qui doit le rester.

Bien évidemment, cela n'empêche pas toutes les actions que nous devons conduire pour lutter contre ces dépôts sauvages.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.)*

### III RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

**Mme COTTE.**- C'est un exercice frustrant auquel vous m'invitez car lorsqu'on présente un tel rapport, on travaille sur l'exercice précédent, l'exercice 2024 en l'espèce et que neuf mois se sont écoulés depuis et il s'est passé beaucoup de choses.

C'est un exercice frustrant à un double titre, puisque ce rapport ne reflète, en vérité, que très approximativement ou très imparfairement la réalité.

C'est le premier rapport de notre nouvelle délégation unique avec la SAUR et, sur le plan des réalisations, on constate que la SAUR a renouvelé 2,7 kilomètres de canalisations en 2024.

Vous pourrez me dire que c'est loin des 5 kilomètres pour 1 % exigés au contrat, mais il faut avoir en tête que l'on est sur une reprise à zéro - on part d'une feuille blanche quand on change de délégataire ; que les données ne sont pas traitées de la même façon d'un délégataire à l'autre ; que ce chiffre de 5 kilomètres à renouveler est une moyenne sur l'ensemble des 7 années du contrat.

Nous aurons l'occasion de revenir dans un instant sur ce que signifie cette notion de moyenne.

On a réalisé une modélisation hydraulique du réseau, ce qui était très important pour comprendre et prévoir, à l'aide de logiciels, comment le réseau fonctionne.

On a inspecté l'intégralité de nos 493 kilomètres de canalisations, ainsi que la SAUR s'y était engagée, ce qui a permis de détecter 60 fuites qui, bien sûr, ont été traitées. En tout, plus de 350 fuites ont été traitées, réparées.

On a renouvelé environ un quart, presque 10 000 de nos compteurs, sachant qu'à l'heure où l'on se parle, il reste moins de 15 % de compteurs à renouveler, l'engagement étant de renouveler l'intégralité des compteurs d'ici le 31 décembre pour les passer en compteurs télérelevés.

On a largement progressé sur la connaissance patrimoniale de notre réseau, notamment la connaissance de l'âge et, surtout, hélas, de l'état de nos canalisations.

La SAUR a participé activement à la vie de notre agglomération en étant présente sur les fêtes des différentes communes, en étant présente lors de la Journée Verte et Bleue, en lançant le programme de transition hydrique avec son partenaire AQUASEC qui consiste à accompagner les plus gros consommateurs du territoire, que ce soient des entreprises, des copropriétés ou de gros bailleurs.

Pour autant, la performance du réseau n'est pas au rendez-vous. Et c'est un euphémisme.

Sur 11 millions de m<sup>3</sup> mis en distribution, il y en a eu à peu près 8 millions de facturés, ce qui fait un indice linéaire de volumes non comptés de plus de 17 m<sup>3</sup> par kilomètre et par jour ; cela n'est pas du tout conforme aux exigences du contrat qui fixe un indice linéaire de volumes non comptés de 14 m<sup>3</sup> par kilomètre et par jour.

Il y a plusieurs explications à cette contre-performance.

La première, c'est que la facture de clôture de SUEZ a donné lieu à des surestimations. Évidemment, cela améliore la performance de 2023, mais cela dégrade corrélativement la performance de 2024.

On a des compteurs d'eau qui n'ont pas bien fonctionné, notamment un compteur vandalisé - compteur qui voit passer 3 millions de m<sup>3</sup>, à mettre en rapport avec nos 11 millions de m<sup>3</sup> - qui a mis 15 mois à être réparé, ce qui contribue d'autant à fausser nos statistiques.

D'autres paramètres ont faussé ces résultats comme des compteurs qui ont compté en volumes entrants des volumes sortants, ou inversement ; des usagers qui sont desservis par des volumes

d'eau qui passent par nos compteurs, mais qui sont facturés par d'autres délégataires, parce qu'ils résident en dehors de notre territoire, l'inverse étant vrai également d'ailleurs.

Tout cela est à trier et tout cela fait que, globalement, ce sont 60 % des volumes qui ont été estimés. On n'a donc pas de données sécurisées et fiables.

Par ailleurs, tous ces indicateurs nous confirment que l'état de notre réseau est assez dégradé et que nos efforts doivent porter principalement sur deux points.

Le premier est le renouvellement des canalisations qu'il faut accentuer. D'ailleurs, la SAUR a changé de braquet. On en est à 8 kilomètres sur l'exercice 2025 et, d'ici au 31 décembre 2025, la SAUR aura renouvelé 10 kilomètres de canalisations. C'est pour cela que je vous parlais tout à l'heure de moyenne. On aura largement compensé le déficit de 2024.

Par ailleurs, en dehors du contrat, l'agglomération elle-même travaille également au renouvellement des canalisations, en plus de ce qui est renouvelé par la SAUR contractuellement. Il a ainsi été renouvelé 335 mètres linéaires d'un côté et de l'autre côté environ 1 kilomètre linéaire. Ce dernier kilomètre est destiné à compenser des zones blanches en termes de défense incendie.

Le deuxième point à travailler, c'est la fiabilité des données et des comptages avec ESP avec une automatisation des comptages ; une meilleure compréhension de l'imbrication des réseaux de transport et de distribution ; un renouvellement des compteurs d'eau en gros. ESP en a renouvelé trois et, pour notre part, nous avons renouvelé deux des quatre compteurs qui nous appartiennent.

Voilà pour le panorama global.

S'agissant de la qualité de l'eau distribuée, elle est excellente, en tout cas d'après les mesures réalisées par la SAUR et l'ARS.

Il vous est proposé de donner acte de la présentation de ce rapport.

Je me tiens bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. CLODONG.** - Je voudrais apporter deux bémols, des bémols importants qui sont issus de remontées d'information des Yerrois qui appellent évidemment en mairie sur deux points constatés par eux : d'abord, sur la baisse du prix de l'eau qui avait été quand même un engagement de la SAUR, baisse qui n'est pas forcément au rendez-vous sur les factures, à Yerres en tout cas - et je sais qu'il y a des situations différentes en fonction des villes ; ensuite, sur la non-réactivité des équipes SAUR, c'est-à-dire sur les délais d'intervention, lorsqu'un problème est constaté, une fuite, etc. Ils sont compliqués à joindre, en tout cas par beaucoup de personnes ; puis, une fois qu'ils sont joints et contactés, il y a une vraie longueur de délai d'intervention qui pose souci.

**M. DUPONT-AIGNAN.** - C'est la même chose, et pas seulement sur Yerres, s'agissant notamment des problèmes de facturation. Je n'ai pas les chiffres, il faudrait vérifier, mais il y a énormément de contentieux de facturation avec nos concitoyens, des erreurs, des approximations, des problèmes d'envoi de courriers de réponse, etc. Il y a un vrai problème de service clientèle et cela remonte de partout.

C'est très sympathique, mais il n'y a pas toujours la baisse du prix de l'eau et s'ils se rattrapent sur des factures erronées, c'est quand même gênant.

Est-ce que ce sont les changements de compteurs ?

Sans doute y a-t-il des faits objectifs, d'autres qui le sont moins. Mais c'est très significatif en termes de remontées.

**M. CARRÈRE.** - Je ferai un peu long, mais c'est l'une de mes marottes.

D'abord, je remercierai Christine COTTE pour cette présentation et je compléterai.

Le rapport évoque le contexte de démarrage de la nouvelle DSP début 2024 pour sept années avec une phase de transition effectivement complexe, puisque la bascule des données des anciens

délégataires vers la SAUR a permis de déceler nombre d'anomalies qui interrogent quand même avec, par exemple, dans les index de compteurs, des consommations négatives. Ces incohérences et ces erreurs affectent forcément la fiabilité de ce qui a été produit, dont les indicateurs de rendement et de volume pour cette année 2024.

Il est quand même à noter que, s'agissant des performances du réseau et des pertes d'eau, le rendement est de 80,87 %. Nous étions à plus de 84 % pendant les années où j'ai particulièrement suivi ce dossier. Mais nous pourrions nous interroger sur les chiffres précédents qui nous ont été fournis.

C'est comme cela que je comprends la lecture de la SAUR aujourd'hui, à savoir que c'est un peu moins que les chiffres du délégué précédent, mais qui étaient vraisemblablement fondés sur des données erronées.

Christine COTTE l'a relevé, c'est une perte linéaire de 17,06 m<sup>3</sup> par kilomètre par jour pour les 14 prévus contractuellement. J'espère qu'ils vont agir efficacement.

C'est une situation qui traduit d'importantes fuites sur le réseau. Pour preuve, les interventions en hausse de 69 % pour des fuites par rapport à 2023 avec 122 fuites sur conduites, 231 sur branchements - je donne les chiffres pour qu'on ait une idée du volume - qui ont nécessité réparation et qui confirment la fragilité du réseau. Je le répète, parce que cela me semble un point essentiel.

La petite campagne « coup de poing » de recherche de fuites a permis la détection de fuites supplémentaires. Ce travail était indéniablement nécessaire. Mais le travail sur la nature des canalisations, à savoir leur âge et la nature des matériaux utilisés pour les canalisations, a-t-il été fait ? Le diagnostic a-t-il été vraiment réalisé, parce qu'il y avait encore beaucoup de kilomètres qui étaient encore inconnus des délégués précédents ? En tout cas, je n'ai pas vraiment l'impression que ce soit précisé dans le document qui nous a été remis.

Si on en croit les chiffres, le volume distribué a augmenté de 5,9 % - ce qui semble important puisque, même en années Covid, nous n'avions pas atteint un tel chiffre d'augmentation - et, dans le temps, les volumes consommés ont baissé. On a injecté + 5,9 dans le réseau et on a consommé + 3,7, le différentiel étant payé par la collectivité et donc par nous.

La question de la fiabilité de l'ensemble des chiffres présentés se pose effectivement.

Des points positifs sont toutefois à mettre en avant.

J'ai noté le délai d'ouverture des branchements qui est passé de 2 jours aujourd'hui contre 5 jours auparavant. On peut considérer que c'est une avancée.

Il est à noter aussi le nombre de réclamations écrites qui est en forte baisse.

Cela m'a surpris, parce que j'ai un peu les mêmes observations que les collègues de Yerres.

Je n'ai pas noté le volume, mais je crois qu'on est passé de 1 200 plaintes écrites à moins de 100. C'est ce qui est indiqué dans le rapport et qui m'interpelle profondément, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup d'usagers qui se sont interrogés et qui ont interrogé sur la transition.

Enfin, sur la question du coût du mètre cube, tel que c'est annoncé dans le document, il y a une baisse entre 2023 et 2024. Mais on n'est que sur la distribution de l'eau. Je ne parle que de cette partie-là et pas de l'intégralité de la facture qui est impactée par différentes taxations comme le SyAGE et tout ce qui y est attaché.

Si on regarde les factures moyennes de 120 m<sup>3</sup> dans l'agglomération, elles sont effectivement un peu plus élevées que ce qu'elles auraient pu être par le passé. Il y a toujours une différence importante entre Draveil, qui doit avoir la moins élevée en facture type 120 m<sup>3</sup>, qui doit être à 614 € et Montgeron qui est à un peu plus de 650 €.

Le taux de renouvellement des presque 500 kilomètres du réseau est de 0,62 %. Un rattrapage pour atteindre les 5 kilomètres par an aura lieu théoriquement cette année. En tout cas, c'est indiqué

comme tel dans le document. Cela permet quand même de renouveler le réseau en cent ans.

Est-ce suffisant ? C'est une interrogation que nous devrons avoir à un moment donné.

Je ne voudrais pas rouvrir le dossier complexe sur les choix d'avenir. Cependant, l'appropriation publique des outils de production de l'eau potable vise à reprendre la maîtrise locale de ce bien commun essentiel.

Les enjeux majeurs sont la transparence et la maîtrise des coûts, la garantie d'une eau de qualité et la sécurité sanitaire sans oublier le renforcement de la souveraineté locale et démocratique des collectivités face aux opérateurs privés.

Il nous faut donc nous inscrire dans une logique de gestion durable de cette ressource, de préservation des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique.

Il nous faut monter en compétences en tant qu'acteurs publics pour répondre aux défis techniques, financiers et juridiques liés au transfert des infrastructures.

Les décisions que nous prendrons plus tard - plus tard dans l'ordre du jour - permettront d'avancer sur la télérègle, de combler le retard pris et de renforcer la surveillance en temps réel, y compris la détection rapide des fuites.

Par ailleurs, il faut nous réjouir de la qualité de notre eau potable, puisqu'elle est conforme sur tous les autocontrôles.

Mais ce sont des autocontrôles. Soyons quand même attentifs à ces chiffres.

Des défis majeurs restent donc posés pour l'avenir.

On aurait pu nous proposer une synthèse un peu en forme de bilan de mandat.

Quelques points critiques auront, espérons-le, au cours de l'année qui s'achève, trouvé des solutions. Parmi ceux-ci, c'est l'amélioration de la fiabilité des données avec le remplacement, entre autres, des compteurs structurants ; l'accélération du renouvellement du réseau qui a été évoquée il y a un instant pour atteindre, au moins, les objectifs contractuels ; la finalisation du déploiement de la télérègle et donc des pré localisateurs comme c'était prévu au contrat ; la clarification des réseaux imbriqués et des limites de propriété pour que chaque acteur assume ses propres responsabilités et ses propres coûts ; le suivi du rendement réel, après que les volumes auront été fiabilisés ; enfin, la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété hydrique avec les plus gros consommateurs.

Ce document comporte beaucoup d'informations très génériques et très généralistes. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'on nous prend pour des idiots, mais on évoque les évolutions législatives, ce que sont les PFAS, comment on peut les traiter, etc. C'est un peu trop, à mon sens. Il y a 150 pages dans ce document.

L'objectif, c'est quand même d'informer la collectivité sur l'action du délégataire.

En l'espèce, je trouve qu'il y a très peu de déploiements en direction des publics, en dehors des participations aux fêtes des villes ; il y a peu d'actions en direction des écoles, en direction des scolaires sur tout ce qui est sensibilisation à la gestion raisonnée de la ressource.

Il n'y a pas vraiment de détails des interventions sur le fonds de solidarité comme nous l'avions systématiquement dans les rapports précédents, sur les difficultés qu'auraient rencontrées les usagers.

Soyons tolérants pour cette première année de contrat, mais il faudra quand même passer à la vitesse supérieure pour l'année en cours pour nous convaincre.

**Mme COTTE.** - Je reprendrai les questions en regroupant les questions de M. CLODONG et de M. DUPONT-AIGNAN qui se rejoignent.

Sur la baisse du prix de l'eau, je ferai observer, comme l'a fait M. CARRÈRE, que la part du délégataire s'est infléchie et que, par ailleurs, l'ensemble du prix de l'eau est déterminé par bien

d'autres paramètres.

Le président de la commission Ressources propose que soit abordée cette question du calcul et de la fixation du prix de l'eau dans une commission de novembre ou décembre, je ne sais plus, pour mieux comprendre la composition de cette facture d'eau.

Il y a également une incompréhension au niveau de nos concitoyens quant à la facturation de la part fixe de l'abonnement. Lorsqu'elle arrive semestriellement, c'est un gros coup de massue derrière la tête.

Sur, deuxième observation, les délais d'intervention et les difficultés qu'il y a à joindre le prestataire, on peut difficilement les nier et nous y travaillons d'ailleurs avec les deux agents, qui gèrent la DSP et surveillent le délégataire, qui ne désarment pas sur ce terrain-là.

S'agissant des observations ou questions formulées par Christophe CARRÈRE, nous nous rejoignons sur l'impact du manque de stabilité et de fiabilité des données. Cela remet, en effet, en question les rendements et indices de performance du réseau tels qu'ils nous avaient été livrés antérieurement. Je ne peux que confirmer ce sentiment, cette observation.

S'agissant de la connaissance de la composition de nos canalisations et de l'état de nos canalisations, il s'avère qu'on a progressé dans cette connaissance, puisque, sur 2023, on avait une relativement bonne connaissance sur environ 420 kilomètres de nos canalisations et que, sur 2024, on estime avoir une bonne connaissance sur 491 ou 492 kilomètres de nos canalisations.

On s'est quand même grandement amélioré sur ce terrain.

Pour ce qui est du rattrapage du taux de renouvellement des canalisations, il n'est pas théorique sur l'exercice 2025, il est déjà acquis, puisque ce sont 8 kilomètres de canalisations renouvelés à ce jour et 10 d'ici au 31 décembre.

S'agissant des activités à destination des publics autres que ceux des fêtes des villes, autres que la Journée Verte et Bleue, le scolaire est touché à travers l'ambassadrice de l'eau. Pour peu qu'on l'invite, et j'insiste sur ce point, elle se déplace dans les écoles et elle entre en contact avec les classes.

La difficulté, c'est que toutes les écoles ne l'invitent pas. Mais pour peu qu'on l'invite, elle se déplace, donc, là, le délégataire joue le jeu.

Là où je suis un peu sceptique, et je rejoins M. CARRÈRE, c'est sur le fonds de solidarité. Un travail est en cours actuellement, parce que les CCAS ne savent pas trop comment mobiliser ce fonds de solidarité.

On essaie de relancer la machine avec le délégataire et les agents de la Communauté d'agglomération et, également, de remobiliser les CCAS.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

**M. CARRÈRE.** - Je remercie Christine COTTE pour l'ensemble de ses réponses. Mais par rapport à l'ambassadrice de l'eau, il serait peut-être bien qu'on lui réserve une page dans un prochain magazine de l'Agglo ou qu'elle adresse un courrier à l'ensemble des maires ou à l'ensemble des écoles pour mieux se faire connaître, dire ce qu'elle peut apporter à nos jeunes concitoyens.

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est une bonne suggestion et, s'agissant du deuxième point, j'ai déjà passé la commande.

Je vous remercie pour la qualité des débats. Je remercie Christine COTTE pour cette présentation et les explications qui ont été données.

Je pense que vous aurez compris, au travers de la présentation de ce rapport et du débat qui s'est tenu, que, sur ce service public essentiel, l'agglomération prend progressivement ses responsabilités et ses compétences et voit l'intérêt qu'il y a à avoir distingué, d'un côté, le producteur d'eau, de l'autre, son distributeur.

Cela permet notamment de constater des écarts qui nous étaient inconnus par le passé ; d'avoir une meilleure connaissance des entrées sur notre territoire et, également, de la qualité de notre réseau sur laquelle il y a sans doute des progrès à faire.

Ce sera ma remarque finale pour dire que, effectivement, nous avions remarqué qu'il y avait une qualité qui n'était pas au niveau de ce que nous pouvions légitimement demander. La SAUR a proposé des interventions très ciblées en fonction des fuites détectées grâce aux capteurs posés un peu partout sur le territoire. Mais il faudra sans doute - et c'est un travail pour les prochains exécutifs, mais que j'ai demandé à l'administration de préparer - se poser la question de la pertinence du taux de renouvellement. Nous nous étions basés sur un taux qui correspond à peu près à ce qui est fait ailleurs, mais qui est peut-être insuffisant, compte tenu de ce que nous constatons.

**Mme COTTE.** - Cela a été la mauvaise surprise. Nous n'étions pas bien renseignés au moment de la passation.

Par ailleurs, je voudrais surtout remercier les agents pour leur travail dans la gestion de ce contrat au quotidien.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci.

Vous pouvez me donner acte que ce rapport a été présenté et débattu ?

*(Il est donné acte de la représentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.)*

---

#### IV RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2024

---

**M. COLAS.** - Je tâcherai d'être rapide, parce que vous avez été destinataire du rapport et qu'il est assez complet. J'essaierai d'en faire ressortir les points saillants, à mes yeux.

Le SyAGE intervient historiquement sur la basse Vallée de l'Yerres au sein de laquelle il assure l'assainissement et la gestion des eaux pluviales pour 18 communes, dont 9 appartiennent à notre intercommunalité.

Il intervient sur l'assainissement et la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du Val d'Yerres Val de Seine.

Il intervient également, au titre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant Yerres Seine, sur 118 communes.

Sur ces 118 communes, à savoir la basse Vallée de l'Yerres un petit bout d'Essonne, un petit bout de Val-de-Marne et un gros morceau de Seine-et-Marne, il intervient au titre de la GEMAPI, de la Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des inondations.

Je ne peux pas évoquer l'année 2024 sans commencer par le sujet des inondations qui est une préoccupation essentielle pour notre territoire, puisqu'il est celui qui est le plus impacté dans la basse Vallée de l'Yerres, au fond du bassin versant, par les caprices de la rivière.

Le SyAGE s'est évidemment mobilisé singulièrement en octobre dernier pour la gestion de la crue la plus paroxystique qui a concerné, malheureusement, un certain nombre d'équipements et d'habitations sur notre territoire.

Mais je tiens à souligner - et c'est sans doute l'illustration la plus immédiate du changement climatique qui s'opère sous nos yeux - que nous avons vécu, lors de l'année 2024, 8 épisodes de déclenchement des alertes vigilance ou des alertes de crue par le SyAGE au fil de l'année, ce qui montre à quel point ce sujet des inondations, avec des conséquences dévastatrices chez nous, est évidemment prégnant.

Au-delà de la gestion de crise, le SyAGE a engagé en 2024 un certain nombre de diagnostics de vulnérabilité. D'ailleurs, les équipes du SyAGE se tourneront à nouveau vers les communes

concernées dans les prochains jours, prochaines semaines, parce qu'on a du mal à embarquer les riverains.

Ces diagnostics sont pris en charge par le SyAGE, financés par l'Agence de l'eau et visent à proposer aux riverains - qui sont éligibles à des subventions dans la mesure où ils répondent à un certain nombre de critères - des mesures de protection individuelles pour limiter les dommages causés par les inondations.

Ces diagnostics ont été lancés et concernent plusieurs communes de notre territoire.

Nous avons achevé, en 2024, les travaux de confortement de la digue de la fosse aux carpes qui remplit désormais pleinement ses fonctions de protection d'un quartier d'habitation à Draveil, qui comprend 1 700 habitants, des crues ordinaires de la Seine.

Nous avons engagé - et ils sont achevés depuis quelques jours - les travaux de création d'une zone d'expansion de crue à Ozoir-la-Ferrière, la zone d'Arminvilliers qui permet de protéger la commune d'Ozoir-la-Ferrière, mais, plus largement, l'ensemble du bassin du Réveillon. Cela impacte particulièrement la commune de Yerres, dans le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

Nous avons poursuivi les négociations, les études pour créer une autre zone d'expansion de crue, cette fois-ci à Ozouer-le-Voulgis, à une trentaine de kilomètres d'ici, qui permettrait de stocker 750 000 m<sup>3</sup> d'eau. Si elle avait existé en octobre dernier, elle aurait permis d'épargner de très nombreuses habitations parmi celles qui ont été touchées par les inondations. C'est donc, pour le SyAGE, un dossier prioritaire.

À ce titre, nous avons signé en 2024 un partenariat avec la métropole du Grand Paris, avec l'établissement public de Bassin Seine Grands Lacs, bénéficiant de la double casquette de Patrick OLLIER qui préside ces deux établissements. Ces deux établissements vont nous accompagner techniquement et financièrement pour que nous fassions aboutir ce projet de ZEC.

J'en profiterai pour m'extraire du rapport et vous livrer un commentaire et un sentiment. J'essaierai de formaliser cela par des écrits et des rencontres prochainement. Le changement climatique, nous le voyons, s'opère sous nos yeux. Il est dévastateur. Il s'accélère. C'est une révolution que nous abordons avec les outils procéduraux de l'Ancien Régime.

Dans le meilleur des cas, pour cette zone d'expansion de crue qui est essentielle pour protéger le Val d'Yerres Val de Seine, nous ne pourrons engager les travaux qu'en 2028, alors que, techniquement, nous serons prêts d'ici trois à quatre mois.

Les délais, ce sont des délais de dépôt de demandes d'autorisation, des délais d'examen de demandes d'autorisation et ce sont aussi des délais possiblement contentieux, parce qu'il suffit, sur ce secteur qu'un seul propriétaire décide de s'opposer pour qu'on retarde encore de quelques années la création de cette ZEC.

On a su produire, pour organiser les Jeux olympiques, des cadres dérogatoires protecteurs du droit et de l'environnement, mais qui permettaient d'accélérer sur un certain nombre de projets. Je ne comprends pas qu'on puisse le faire pour des événements sportifs, mais qu'on ne sache pas le faire pour protéger les habitantes et les habitants.

C'est un combat que j'entends mener maintenant qu'on a des interlocuteurs installés, notamment au ministère de l'Écologie.

Sur les autres compétences du SyAGE, un certain nombre d'études ont été conduites. Je pense, là, notamment à la gestion des milieux aquatiques, puisque le SyAGE a pris possession de cette compétence sur l'ensemble du territoire il y a seulement quatre ans.

Nous avons affiné la connaissance qui est la nôtre de l'ensemble du bassin versant et pu déposer une demande de déclaration d'intérêt général pour intervenir, dit rapidement, sur la quasi-totalité des 800 kilomètres du réseau hydrographique que comprend le bassin versant de l'Yerres, lorsqu'on englobe ses affluents.

Nous avons finalisé un diagnostic de schéma directeur des zones humides.

Pour ce qui concerne l'assainissement et les eaux pluviales, l'année 2024 a été marquée par la finalisation du schéma directeur eaux usées/eaux pluviales qui va nous permettre d'établir - nous y travaillons actuellement - une programmation pluriannuelle des investissements sur un horizon à 10, 15 ans, avec, à la fois la volonté de résorber les points noirs et, en même temps, d'engager une gestion patrimoniale.

On parlera aussi au SyAGE sur les réseaux eaux pluviales et eaux usées, de taux de renouvellement.

J'en terminerai en vous disant que, sur les eaux usées et les eaux pluviales, plus de 7 M€ de travaux ont été conduits en 2024 sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

**M. le PRÉSIDENT.** - Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Il n'y a pas de demandes ? Romain COLAS a épousé le sujet ?

Je le remercie pour cette présentation qui témoigne du fait qu'on a un territoire de très grande qualité, mais qui est plus fragile que d'autres face aux changements. Qu'il s'agisse de la forêt, du risque inondation, du retrait et gonflement d'argile, nous sommes aux premières loges.

Cela fait partie des questions qui commencent à être débattues au niveau de l'agglomération, mais sur lesquelles il faudra qu'on revienne pour préserver ce territoire qui offre cette qualité de vie et ce cadre de vie à nos concitoyens.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres pour l'année 2024.)*

## V PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR DESSERVANT LES VILLES DE VIGNEUX-SUR-SEINE ET DE MONTGERON

---

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est, sauf erreur de ma part, la première présentation sur la DSP géothermie, dont nous avons pris la compétence et étendu le réseau.

**Mme CARILLON.** - La ville de Vigneux-sur-Seine est desservie par un réseau de chaleur à base de géothermie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. De nombreux logements collectifs et également des bâtiments publics sont desservis.

Renouvelée en 2016, cette concession de service public a été confiée à la société CONCORDIA ENERGIE, filiale du Groupe IDEX.

Il faut se rappeler que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est dotée de la compétence « Réseaux de chaleur » permettant l'extension du réseau en novembre 2023 vers les quartiers des Bergeries, de la Prairie de l'Oly et de la résidence de la Forêt plus récemment.

Plusieurs bâtiments publics groupes scolaires, collèges, gymnases, centres administratifs et techniques, EHPAD ont également pu être raccordés au réseau de chaleur grâce à ces extensions.

Afin de faciliter le contrôle de l'activité du délégataire, la Communauté d'agglomération s'appuie aussi sur une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission est actuellement assurée par le bureau d'études MANERGY Territoires qui participe, avec les agents communautaires, aux réunions trimestrielles de suivi d'exploitation, contrôle chaque mois, les différentes données techniques et produit une analyse du rapport annuel du délégataire.

Pour vous faire un résumé de cette analyse, dont vous avez le détail, ce sont huit années d'exploitation du réseau de chaleur sous la compétence de la CAVYVS ; en 2024, trois nouvelles sous-stations qui ont été installées, le Foyer Jeanne d'Arc, IRP et la Forêt ; au 31 décembre 2024, 74 points de livraison avec un taux d'ENR de 78,1. C'est un très bon taux de couverture pour la géothermie. Ce sont de très bons résultats.

Le travail est quand même très conséquent avec 9 600 mètres linéaires de tuyaux en 2018 et 16 847 mètres linéaires de tuyaux en 2024. C'est un travail de VRD qui est considérable.

Il y a 6 380 logements qui sont desservis par cette géothermie, 28 équipements publics et 38 557 kilowatts/heure souscrits en décembre 2024.

Une bonne nouvelle, le coût du réseau de chaleur est en baisse, puisqu'il est passé de 123,99 €/MWh en 2023 à 106,55 € en 2024. C'est une baisse notable, malgré l'amortissement des travaux.

Cette solution apparaît comme étant réellement compétitive.

J'aurai simplement un point d'alerte, à savoir qu'on dessert beaucoup de logements sociaux et qu'il est important pour nous de pouvoir contrôler que les bailleurs traduisent bien cette diminution du coût dans leurs charges. C'est un travail qui n'est pas facile à faire, parce que nous avons du mal à récupérer les données. C'est un travail que j'ai demandé à nos services communautaires.

Il est proposé au Conseil communautaire de donner acte de cette présentation du rapport annuel du délégataire du réseau de chaleur desservant les villes de Vigneux-sur-Seine et Montgeron.

**M. le PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques, des questions sur ce rapport ?

**M. CARRÈRE.**- Je remercie madame la vice-présidente pour cette présentation.

J'aurai simplement quelques petites questions.

D'abord, a-t-on une idée du nombre exact d'habitants qui sont touchés par la géothermie ? Je n'ai pas vu le nombre d'habitants. Vous avez évoqué les points de desserte, mais je n'ai pas vu le nombre d'habitants précis.

**Mme CARILLON.**- J'ai le nombre de logements.

**M. CARRÈRE.**- On n'a pas le nombre d'habitants concernés. C'était une simple curiosité. Cela me semblait être une donnée intéressante. Je ne sais pas s'il est possible de l'avoir.

Je voudrais savoir, cela a été évoqué brièvement dans les informations du président, quels sont les projets et les perspectives, puisqu'il me semble intéressant dans la période de parler d'avenir ?

**Mme CARILLON.**- Sur le nombre d'habitants, on peut multiplier le nombre de logements par trois, trois étant le nombre moyen d'habitants par logement. Il faut multiplier 6 380 logements par trois.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est donc plus de 10 % de la population qui est désormais couverte par le réseau de géothermie.

**Mme CARILLON.**- Sur ce qui est prévu, c'est l'extension aux Bries Rouges. Pompidou, c'est fait, le collège, Henri Wallon, également.

Ce qui est prévu, ce sont plutôt des extensions sur des bâtiments annexes présents sur le chemin du déploiement de la géothermie.

Ensuite, une fois que nous aurons fait cela, le puits de géothermie de Vigneux-sur-Seine aura pratiquement atteint sa capacité maximale. Nous ne pourrons pas continuer à étendre des kilomètres de tuyaux ailleurs. Il faudra alors déployer d'autres puits. Mais, en tout état de cause, nous avons réussi - et c'est ce que demande l'ADEME - à exploiter au maximum les puits existants.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je dirai en complément qu'il y a des travaux en cours pour raccorder la résidence Talma entre Épinay et Brunoy depuis le réseau d'Épinay-sous-Sénart.

J'ai indiqué l'appel à manifestation d'intérêt qui suscite un intérêt de plusieurs sociétés qui pourraient intervenir sur le territoire.

Si vous le souhaitez et si Sylvie CARILLON en est d'accord, nous pourrions, lors d'une prochaine commission, si cela n'a pas déjà été fait, présenter le schéma global de raccordement que nous avons sur l'ensemble du territoire et qui concerne toutes les communes de l'agglomération.

On pourra notamment raccorder Draveil depuis le puits de Vigneux-sur-Seine, ce qui n'était pas forcément prévu initialement. On pourra raccorder Crosne depuis, sans doute, le Val-de-Marne.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce rapport, je vous propose de prendre acte du fait qu'il a été présenté et débattu.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du réseau de chaleur desservant les villes de Vigneux-sur-Seine et Montgeron.)*

## VI RAPPORT D'ACTIVITE 2023-2024 DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLES

**M. DAMIATI.**- Sur la présentation du rapport de la SOTHEVY concernant l'année 2023-2024, je dirai d'abord que c'était sur la délégation précédente, puisque le marché a été renouvelé en 2025 ; que nous avons fait un avenant concernant cette saison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2024 pour raisonner sur des années de programmation.

Ce rapport a fait l'objet d'un contrôle par le cabinet ENERGEIA.

Ce sont 109 représentations qui ont eu lieu, 105 spectacles qui ont été organisés, dont 13 pour les scolaires avec un taux de fréquentation qui avoisine les 90 %.

Sur la partie financière, ce sont des recettes en hausse sur la partie billetterie et sur tous les autres postes (location de salles, bar et autres recettes).

Vous avez, dans le rapport, le détail des spectacles qui ont été proposés.

C'est une subvention d'équilibre de 1 277 000 € qui a été versée par l'agglomération.

La saison culturelle a été lancée avec un spectacle qui, comme chaque année, a fait le plein.

Comme chaque année encore, nous avons une programmation de grande qualité et qui répond aux demandes du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des interventions sur cette DSP ?

Dans la mesure où il n'y en a pas, je vous propose de me donner acte de la présentation de ce rapport.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport d'activité 2023-2024 de la SOTHEVY concernant les salles de spectacles.)*

## VII RAPPORT D'ACTIVITE 2024 RECREA CONCERNANT L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES TROIS CENTRES AQUATIQUES

**M. ALLOUCH.**- Habituellement, les rapports d'activité sur les délégations de service public arrivent tardivement d'une année sur l'autre. Pour le coup, cette année, nous avons intérêt à regarder cette délégation de service public, puisqu'en 2024, c'est RECREA qui a récupéré le marché après l'UCPA et que l'année 2024, ce n'est un secret pour personne, a été singulièrement compliquée du fait, d'abord, du changement de délégataire, mais nous en avons l'habitude ; ensuite, du travail effectué par l'UCPA lors des dernières années de la délégation de service public.

Les chiffres que vous avez aujourd'hui, notamment en termes de fréquentation sont plutôt positifs sur Bouissy-Saint-Antoine et sur Yerres avec une belle augmentation de la fréquentation, certainement liée - mais c'est surtout sur la partie des activités encadrées - à un effet JOP 2024 avec les médailles qu'on connaît. Mais c'est une baisse significative sur Draveil.

Globalement, financièrement, les recettes sont en baisse, mais les dépenses aussi.

La contribution de l'agglomération s'élève à près de 2 760 000 €

Le travail continue avec le délégataire sur les trois piscines. Nous nous voyons régulièrement avec le délégataire et les services de l'agglomération qui ont fait un travail considérable, tant sur le terrain que financièrement pour remettre au niveau l'ensemble des piscines, notamment la piscine de Yerres, puis, celle de Draveil qui, d'ailleurs, en 2025 connaît de moins en moins de fermetures, alors qu'en 2024, nous avions connu un certain nombre de problèmes.

Ont également été mis en place des Conseils de piscine auxquels un certain nombre d'élus ont participé l'année dernière et cette année qui permettent d'avoir une vraie relation de proximité avec le délégataire, avec l'agglomération, les techniciens et les élus communaux et intercommunaux dans l'objectif de faire avancer les choses concrètement pour les usagers.

J'en profite pour remercier ceux qui participent régulièrement à ces réunions et qui permettent d'améliorer considérablement le service rendu par RECREA et de mettre une saine pression sur les épaules du délégataire.

Aujourd'hui, il y a moins de problèmes qu'en 2024 qui a été une année un peu compliquée.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- Je pense qu'il y a eu un progrès. Olivier et les élus de Yerres en sont, je pense, d'accord. Je parle de Yerres, parce que j'ai assisté à des Conseils de piscine. Mais il y a encore du chemin. Ne crions pas victoire tout de suite. Il y a eu des travaux de faits qui ont été financés par l'agglomération. Il y a un effort du concessionnaire. Mais cela laisse encore un peu à désirer. Il faut vraiment qu'on ne relâche pas la pression.

**M. ALLOUCH.**- Je vais rassurer Nicolas DUPONT-AIGNAN sur le sujet. On ne relâche pas la pression. D'ailleurs, la prochaine réunion du Conseil de piscine a lieu le 5 novembre. Je ne sais pas où on se retrouve pour ce nouveau round de réunions pour, précisément, ne pas relâcher la pression, parce que, pour le coup, on ne crie pas victoire.

Que ce soit en tant qu'élus ou même en tant qu'usagers, nos yeux restent ouverts à n'importe quel moment de nos visites dans les piscines intercommunales.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- Il faut veiller notamment à la propreté.

**M. ALLOUCH.**- Oui, mais pas uniquement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Étant usager de l'ensemble des équipements aquatiques de l'agglomération, je crois pouvoir dire qu'à Yerres, il y a eu de gros progrès de faits. Aujourd'hui, le sujet, c'est Draveil où il faut maintenir la pression. Il y a un retard sur Draveil par rapport aux autres équipements. Mais, évidemment, l'agglomération doit veiller à ce que le délégataire fasse son travail sur tous les équipements.

**M. ALLOUCH.**- Autrement, la ville de Bouissy-Saint-Antoine a pris la décision de nommer l'espace aquatique de Bouissy-Saint-Antoine « Espace Audrey Mestre ». Peut-être que vous ne connaissez pas encore le nom d'Audrey MESTRE. Mais c'est aussi pour cette raison que nous avons choisi et proposé ce nom.

Audrey MESTRE est une championne d'apnée qui est décédée dans des circonstances un peu particulières au début des années 2000 et qui reste une figure de l'apnée.

Et comme il y a une fosse de plongée et d'apnée à Bouissy-Saint-Antoine, il a été décidé de lui donner ce nom. Il y aura un moment de célébration de ce changement de nom, surtout de la personnalité d'Audrey MESTRE et de ce qu'elle représente dans le monde de la plongée et de l'apnée.

Il faut savoir que l'espace aquatique de Bouissy-Saint-Antoine, l'espace Audrey Mestre est connu en région Île-de-France pour sa fosse, même si elle ne fait que 12 mètres. Elle permet à un certain nombre d'athlètes de venir s'entraîner très régulièrement et dans de très bonnes conditions.

**M. le PRÉSIDENT.**- Au-delà d'honorer la mémoire d'une sportive disparue, il y avait aussi l'idée de distinguer les noms des différents équipements, puisqu'il y en a deux qui portent le nom de Sénart aujourd'hui sur le territoire, ce qui n'est pas toujours simple pour les usagers, à Draveil et à Bouissy-Saint-Antoine.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport d'activité 2024 RECREA concernant l'exploitation et l'animation des trois centres aquatiques.)*

## VIII RAPPORT D'ACTIVITE DU CODEV DE 2023 A 2025

---

**M. ALLOUCH.**- Je ne sais pas si le président est avec nous ce soir, ainsi que les membres du CODEV, mais qu'ils soient ici salués et remerciés pour le travail de fond qui est mené depuis maintenant le début du mandat sur des sujets très variés.

Pour l'année 2024, c'est le contrat local de santé, dont nous avions parlé l'année dernière et qui a été signé au début de l'année 2024.

Sur le plan Climat Air Énergie territorial, le travail continue.

Sur le schéma des liaisons douces, avec Valérie RAGOT, le travail s'est poursuivi en 2024.

Sur le schéma de lecture publique, le CODEV y a participé de manière très active, ainsi que sur le Projet alimentaire territorial.

Une des actions notables de cette année, s'il ne fallait en citer qu'une seule, et Christine COTTE en a parlé tout à l'heure, c'est l'animation du Forum de l'eau qui s'est déroulé du mois de mars au mois de juin en lien avec la SAUR et avec le SyAGE. Le CODEV a été moteur sur cette question de la préservation de la ressource.

Il y a des événements qui se sont déroulés, s'agissant de l'eau, dans les piscines, mais pas uniquement, aussi à la Maison de l'environnement et dans les médiathèques.

C'est encore une année bien riche.

Ils se retrouvent d'ailleurs samedi matin pour une réunion de travail - le lieu m'échappe, mais il sera rappelé -, parce que le Conseil de développement continue à travailler et, à réfléchir.

J'ai eu le président au téléphone tout à l'heure pour lui parler d'un sujet qui sera déterminant pour les années à venir, à savoir le recyclage des déchets liés au BTP. L'agglomération travaille sur ce sujet de fond depuis maintenant deux ans. Les choses commencent à se coaguler tout doucement. Ce sera un enjeu du mandat suivant dans lequel l'agglomération aura un rôle structurant.

On a souvent entendu parler ici, via le président du CODEV, d'effet levier sur des politiques publiques.

S'agissant des déchets du BTP, il y en a un très sérieux avec les aménageurs, en lien avec les quatre projets de rénovation urbaine qui ont lieu sur le territoire, mais pas uniquement. Il y a aussi les travaux de voirie dans les communes qui sont particulièrement nombreux.

Tout l'enjeu, c'est que les déchets générés à l'occasion de ces travaux connaissent une deuxième vie, soit dans le territoire, soit à proximité.

Sachez que seule, aujourd'hui, l'agglomération de Plaine Commune dans le 93 est avancée sur le sujet.

Dans le département de l'Essonne, l'ensemble des agglomérations en est à peu près au même stade de réflexion, parce qu'il y a une vraie bataille culturelle auprès des acteurs du BTP à mener.

L'agglomération commence à préparer des éléments très concrets pour que, dans quelques mois, une charte soit signée avec les bailleurs. Mais ce ne sera que le début d'une très longue histoire et qui sera singulièrement structurante sur le plan de la transition écologique et de la question du réemploi.

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous avez des interventions sur le rapport du CODEV ?

**M. CARRÈRE.**- Notre groupe tient à remercier très sincèrement tous les acteurs du CODEV et tout particulièrement son président qui ont fait vivre cette instance un peu trop négligée par l'assemblée communautaire, si on en juge par la participation très faible des élus aux différentes initiatives qui ont été organisées, et non des moindres, sur des sujets pourtant structurants et importants pour notre territoire.

Notre groupe tient à saluer l'implication forte et la permanence de l'engagement de nombreux membres du CODEV au service de l'ensemble des habitants de notre agglomération.

Il reste beaucoup à faire et, déjà, en 2023, de mémoire, j'avais demandé que le CODEV soit associé aux problématiques récurrentes de circulation des bus dans notre périmètre.

Je sais que ce sujet tient à cœur aux élus ici présents. Mais je sais aussi combien, chaque jour, les défaillances de l'opérateur pèsent sur la vie des usagers du réseau toujours plus nombreux et en attente d'un meilleur service.

Je me dois aussi de relever une très faible présence des élus à ces initiatives et, bien naturellement, j'imagine qu'il ne s'agit pas d'un désintérêt par rapport au travail du CODEV, mais de problèmes d'agenda, compte tenu des sollicitations nombreuses des élus locaux.

Cependant, chers collègues, soyons très vigilants. Il nous faut soutenir le travail de qualité de nos bénévoles.

J'illustrerai mon propos par la sortie vélos de samedi dernier, le 11 octobre, où nous étions peu nombreux, alors qu'il s'agissait d'évoquer le maillage de notre agglomération et les liaisons vélos en direction et en dehors de notre territoire.

Je remercie encore une fois les personnels de l'agglomération pour l'organisation de cette matinée de qualité et fort enrichissante.

En 2023, il avait été émis, monsieur le président, le souhait de réaliser une note d'activité trimestrielle à partager aux élus. Cela aurait été un parfait complément aux informations que vous nous apportez au début de chaque Conseil. Il n'est pas encore trop tard.

Le mandat du CODEV arrive à son terme, comme le nôtre d'ailleurs. Cette entité a démontré qu'elle avait toute sa place dans notre instance et dans les groupes de travail. Il est donc urgent d'identifier dès à présent de nouveaux membres actifs et de futurs acteurs qui pourraient être impliqués et intéressés par l'action publique, en particulier dans la jeunesse.

Il y a encore beaucoup à faire pour renforcer la participation citoyenne des habitants du territoire dans le cadre d'ateliers citoyens ou de forums citoyens centrés sur les enjeux que nous connaissons et qui sont largement évoqués ce soir dans notre séance.

Pour l'avenir, il faut réfléchir, en lien avec le milieu associatif et les CODEV voisins de notre département, aux défis prochains qui peuvent être la résilience alimentaire, l'accès aux soins ou la préparation aux défis climatiques qui ont déjà beaucoup été évoqués et qui vont nous préoccuper dans les années à venir.

Donc, merci au CODEV pour les travaux éclairants qui ont été produits à notre attention et qui ne sont pas vains. Je souhaite que les élus du CODEV et les représentants du CODEV en soient assurés pour ce qui concerne notre groupe.

**M. le PRÉSIDENT.** - Il n'y a pas d'autres interventions ?

Je ne sais pas si Damien souhaite intervenir ?

**M. ALLOUCH.** - Pas particulièrement. L'idée est de faire œuvre utile comme vient de le dire Christophe, via ce CODEV qui présente de belles qualités avec une belle mobilisation.

**M. le PRÉSIDENT.** - Je m'associe aux remerciements à l'ensemble des bénévoles.

Autrement, il faut effectivement préparer la suite.

Par ailleurs, je peux témoigner, avec une autre casquette, de la qualité des travaux du CODEV par rapport à d'autres CODEV sur le département.

J'ajouterais que j'ai demandé, au titre du Conseil départemental, que les CODEV soient invités au Conseil économique et social départemental. François PERNETTE participe régulièrement à ces travaux, ce qui n'est pas le cas de tous les autres CODEV. Or, c'est l'instance où ce débat, que vous

appelez de vos vœux, pourrait se tenir. La démocratie participative est en marche, mais elle est perfectible. Je vous remercie de vos remarques.

*(Il est donné acte de la présentation du rapport d'activité du CODEV de 2023 à 2025.)*

## XII BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

## XIII BUDGET ANNEXE EAU POTABLE -BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

**M. COLAS.**- Concernant le budget annexe de l'eau potable, il vous est proposé, par cette première délibération, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 2 553 934,76 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » et de prendre en compte cette affectation du résultat dans la délibération suivante en l'intégrant au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire, par ailleurs, prévoit également un certain nombre de mouvements, dont, notamment du fait des chiffres qui ont été évoqués tout à l'heure par Christine COTTE à l'occasion de la présentation du rapport sur l'eau potable, une modification du volume de référence, ce qui implique d'accroître de 590 440 € les crédits inscrits au titre de la fourniture de l'eau potable.

Il y a un certain nombre de mouvements liés au montant des provisions versées au Syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ; également, des mouvements sur les redevances.

Il y a à régulariser le paiement des provisions. C'est un mécanisme que nous avons déjà évoqué ici, mais je répondrai avec le président si des questions se font jour.

Il faut savoir que les provisions sont évaluées en fin d'année « n » et sont donc facturées aux intercommunalités membres du SMF en année « n + 1 ». C'est la raison pour laquelle nous modifions les crédits en 2025 liés aux provisions 2024. Nous aurons à faire le même exercice en 2026 pour les provisions 2025.

Tels sont les principaux mouvements inscrits au budget supplémentaire du budget annexe Eau potable..

**M. CARRÈRE.**- Peut-on faire un point sur le SMF ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Les discussions techniques ont bien avancé entre le Syndicat et le propriétaire, à savoir la société SUEZ. Elles sont suivies de discussions, notamment pour vérifier la propriété des usines. Ce travail a été engagé avec l'appui des Archives départementales, ce qui permet d'exhumer des documents qui, pour certains, sont vieux de près d'un siècle pour retracer la propriété de ces différentes usines.

Le travail technique avance.

En parallèle, il y a la position d'autres agglomérations que la nôtre, notamment de GPS - c'est le cas peut-être d'une autre agglomération, je ne m'en souviens plus - de ne pas aller plus avant sur les négociations avec SUEZ et de ne pas s'engager sur une signature, dans la mesure où il est estimé qu'il serait utile de saisir l'Autorité de la concurrence de cette question.

**M. COLAS.**- Ce sont des villes de l'agglomération. Ce n'est pas l'agglomération Grand Paris Sud.

**M. le PRÉSIDENT.**- Le sujet sera vraisemblablement traité par les prochains exécutifs. L'enjeu est que les prochains exécutifs disposent de tous les éléments techniques permettant de prendre une décision politique qu'il y a tout intérêt à prendre, compte tenu de l'intérêt, à tous points de vue, notamment économique que nous pourrions en retirer pour les usagers du territoire.

C'est complexe, mais on avance et je suis optimiste.

Il ne vous a pas échappé qu'il y avait aussi des évolutions dans la gouvernance de SUEZ, ce qui ne facilite pas les choses avec un nouveau directeur qui est arrivé juste avant l'été et que je dois rencontrer dans les prochains jours. Le rendez-vous est fixé, je crois.

La gouvernance n'a pas simplifié les discussions, mais les choses avancent.

Nous ne sommes pas très loin du but, si tant est que tout le monde veuille bien appuyer sur le bouton.

C'est une question éminemment politique. A-t-on fait tout cela pour aboutir ou simplement pour pointer du doigt des dysfonctionnements réels, mais passés ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de soumettre au vote la délibération n° 12 concernant l'affection des résultats 2024.

**M. CARRÈRE.** - Ce sera une abstention pour le groupe RGE.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés- abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE)*

Sur la délibération n° 13 concernant le budget supplémentaire 2025, je vous propose de voter.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés- abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE)*

---

#### XVII REGULARISATION PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE - IMMOBILISATION NON AMORTIE

**M. COLAS.** - C'est une régularisation qui n'a pas d'incidence budgétaire et qui consiste simplement, sur de vieilles opérations, à rendre conformes nos politiques d'amortissement avec les exigences de la norme comptable.

Il n'y a aucune conséquence tant en dépenses qu'en recettes. Ce sont des opérations d'ordre.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés - abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE)*

---

#### XVIII FIXATION DU MODE DE GESTION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS DANS LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - INSTRUCTION M49

**M. COLAS.** - Nous avons créé une nomenclature des amortissements pour notre budget principal en M57 et nous avons à le faire, pour ce budget qui répond à la norme comptable, en M49, « Budget annexe de l'eau potable ».

Là aussi, nous sommes dans la tuyauterie comptable.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés - abstention de M. CARRERE et de M. GUIGNARD (pouvoir à M. CARRERE)*

---

#### XIX AVENANT N° 2 DSP POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET CONVENTION ESSONNE NUMERIQUE POUR LA COUVERTURE LORA WAN

**Mme COTTE.** - Il s'agit de notre deuxième avenant à ce contrat de délégation de service public qui a pour objectif de corriger quatre points.

Le premier point concerne les permanences que tient la SAUR dans nos communes. Il s'avère que ces permanences ne connaissent plus de public ou quasiment plus et que, par conséquent, il n'est pas utile de les organiser de façon systématique.

Il vous est donc proposé ici que la SAUR ne se déplace désormais que dans la mesure où vous le lui demanderez par écrit, à raison d'un nombre de permanences correspondant à celui prévu dans le premier avenant.

Si vous n'écrivez pas pour dire que vous souhaitez que la SAUR vienne pour tenir la permanence prévue, ils ne se déplaceront plus.

Bien sûr, ils peuvent encore se déplacer en cas de « coup de bâlier », s'il y a un problème de facturation globale à traiter sur une commune. C'est pour le premier point.

Le deuxième point concerne la facturation de l'indexation de la part fixe de l'abonnement. Elle était au 1<sup>er</sup> janvier. Il vous est proposé de la mettre au mois de novembre. En effet, quand on envoie les

factures de novembre, on les envoie avec le tarif précédent et on est obligé, quand on envoie les factures en début d'année suivante, de faire une régularisation, ce qui n'est pas très bien compris par nos concitoyens. Donc, fixer cette date d'actualisation au mois de novembre serait plus lisible.

Le troisième point, - et c'est là qu'une délibération peut en cacher une autre - concerne le déploiement des concentrateurs sur le territoire.

Il était prévu par le contrat que la SAUR déploie, non seulement des compteurs télérélèvés - ce qu'elle fait actuellement et qu'elle a déjà bien entamé -, mais aussi des concentrateurs.

Pour faire remonter les données des compteurs télérélèvés et les données des 1 200 pré localiseurs acoustiques de fuite, il était prévu de déployer 30 à 40 concentrateurs. Ce sont des sortes d'antenne qui remontent les informations.

La SAUR avait d'ailleurs commencé ce déploiement, mais Essonne numérique, le Syndicat mixte ouvert, déploie sur notre territoire, puisque nous sommes adhérents, des concentrateurs, des antennes similaires.

À partir de là, il semble cohérent de vouloir éviter des doublons.

C'est pourquoi, en même temps que nous vous proposons ce deuxième avenant, nous proposons l'approbation d'une convention avec Essonne numérique qui a pour objectif le déploiement sur le territoire de ces concentrateurs, ce qui fait porter à Essonne numérique les exigences de performance qui étaient attendues de la part de la SAUR en la matière.

Financièrement, pour nous, c'est neutre ou à peu près, c'est-à-dire que la prestation réalisée par Essonne numérique reviendra à 42 000 € par an. La prestation par la SAUR revenait à quelque 48 000 € par an.

C'est à peu près neutre avec un petit delta positif, une économie de 6 000 € annuels pour nous que nous saurons bien évidemment déployer sur d'autres investissements.

Le quatrième point, c'est une mise à jour du BPU, notamment pour tenir compte du troisième point, puisque la SAUR aura tout de même à déployer quelques concentrateurs dans les zones blanches qui ne seront pas touchées par le déploiement d'Essonne numérique. On pense notamment aux zones blanches près des forêts.

Le BPU prend en compte notamment le prix de déploiement à l'unité de ces concentrateurs dans les zones blanches ; également, un tarif de relevé, lorsque les remontées des compteurs ne seront pas correctement faites, quand il y aura des défaillances dans les remontées de compteurs par le biais de ces concentrateurs qui auront été déployés.

**M. le PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des interventions ?

**M. CARRÈRE.** - Dans la convention Essonne numérique qui a été donnée dans les documents, nous n'avons pas les signataires de la convention. À la fin d'une convention, d'habitude, il y a les signataires. Là, nous ne les avons pas. Cela nous semble assez étrange.

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est une convention tripartite, j'imagine, entre Essonne numérique, la SAUR et l'agglomération ?

**Mme COTTE.** - Pour moi, c'est une convention entre nous et Essonne numérique.

**M. le PRÉSIDENT.** - Apparemment, ce serait bipartite entre la SAUR et nous. Nous allons vous transmettre la convention avec les signataires.

**Mme COTTE.** - De quelle convention parlez-vous ? De la convention avec Essonne numérique ou la SAUR ?

**M. le PRÉSIDENT.** - La question de Christophe CARRÈRE portait sur le point de savoir entre qui et qui la convention était signée.

Je vous invite, si cela ne vous dérange pas, à poursuivre les discussions.

Nous allons vous transmettre la convention avec les signataires. D'après ce que m'indique l'administration, c'est entre la SAUR et le département. J'imagine qu'il doit y en avoir une autre entre la SAUR et Essonne numérique.

**Mme COTTE.** - L'avenant, c'est entre nous et la SAUR.

**M. CARRÈRE.** - La convention de partenariat qui a été remise dans les documents, c'est entre Essonne Numérique et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**Mme COTTE.** - Oui, c'est cela.

**M. le PRÉSIDENT.** - Nous vous ferons une réponse.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XX AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LA PLAINE A ÉPINAY-SOUS-SENART.

**Mme GARNIER.** - L'avenant vise à contractualiser les modifications du programme de VILOGIA dans le cadre du NPNRU de La Plaine et à valider les nouvelles opérations de reconstitution de l'offre. Cette modification n'altère en rien la qualité de ce projet.

**M. le PRÉSIDENT.** - Damien ALLOUCH ?

**M. ALLOUCH.** - Je commencerai par remercier les services de l'agglomération pour cet avenant n° 2 qui a vu le jour, non pas de notre fait, mais de celui du bailleur, dans une forme de douleur.

Je rappellerai les épisodes précédents pour celles et ceux qui s'intéressent un peu à ce qui se joue à Épinay-sous-Sénart et pour, aussi, raconter la vie de l'agglomération et montrer comment l'argent est dépensé sainement par l'agglomération sur des projets de renouvellement urbain qui ont une profonde utilité.

C'est important de prendre un peu de temps sur ces projets et de montrer que, de temps à autre, il peut arriver qu'on ait des difficultés.

Un jour, le bailleur VILOGIA est venu nous voir pour nous expliquer que, finalement, il ne voulait plus démolir. C'était quand même dommage, parce que le projet urbain était ambitieux. Mais il mettait en avant la crise du logement et le fait qu'en démolissant tout, il ne pourrait pas derrière reconstruire, compte tenu du contexte compliqué du marché du logement.

Et c'est là que je remercie la vice-présidente, Christine GARNIER, le président de l'agglomération, les services de l'agglomération, les services de l'Etat, de l'ANRU, enfin la Terre entière. Constant LEKIBY, d'ailleurs, était présent à cette réunion homérique où tout le monde était contre VILOGIA, mais parce que cela touchait à la nature même du changement, que, si on manquait ce virage, cette partie-là serait complètement ratée, et on resterait bloqué dans une espèce d'espace-temps.

Mais avec leur pugnacité, la vice-présidente, le président et l'ensemble des parties prenantes ont tordu le bras au bailleur et on a pu conserver l'ambition qui était la nôtre, partagée avec l'agglomération, de transformation du quartier.

Le moment dont je vous parle là s'est déroulé en 2024 ; l'avenant arrive en 2025 ; l'annonce avait été faite en 2023. C'est aussi pour prendre conscience de la complexité et de la durée de ces discussions, eu égard au sens profond de ce que nous avons à porter, président.

Je vous remercie de m'avoir laissé la parole et je remercie une nouvelle fois les parties prenantes qui ont participé.

Je le dis, parce que nous en avons parlé encore hier soir en Conseil municipal, que c'est donc tout frais ; je le dis aussi pour les bailleurs qui écoutent ce soir, qu'ils entendent bien le message suivant, à savoir que la question commerciale est centrale dans les projets que nous avons à porter dans le cadre de réaménagements urbains

**Mme GARNIER.**- Il y a eu la création de deux cellules commerciales qui n'étaient pas prévues au départ.

**M. ALLOUCH.**- Deux, c'est bien, plus, c'est mieux et nous irons vers le plus.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

J'associe à ces remerciements également l'État en la personne d'Alain CASTANIER qui avait bien travaillé avant qu'il ne rejoigne le département du Gers.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

**M. DEGEN.**- Il y a un vote différencié. Je vote pour, mais M. PUJALS s'abstiendra.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention de M. PUJALS.)*

---

### XXIII MISE A JOUR DES GRILLES TARIFAIRES DES SALLES DE CINEMA ET DE LA LOCATION DES SALLES DE CINEMA DE L'AGGLOMERATION

---

**M. DAMIATI.**- C'est une mise à jour des grilles tarifaires avec certains nouveaux tarifs pour enrichir l'offre déjà existante.

Il y a l'organisation des Nuits du cinéma qui comprennent des projections de deux ou trois films sur une même nuit avec une thématique précise, avec des tarifs forfaitaires ; l'ajout à certaines séances de prestations artistiques ou culturelles comme des concerts, des ateliers, des animations, prestations qui seront assurées par des intervenants extérieurs ; également, l'application d'un tarif spécifique aux jeunes de moins de 25 ans participant aux ciné-clubs 15-25 ans qui est aligné à celui du dispositif Lycéens.

Il est également proposé la création de nouveaux tarifs de location, notamment des locations simples pour des durées de deux heures (au Cyrano le lundi soir et le samedi matin, au Paradiso, le mardi soir, le jeudi, soir et le samedi matin avec des tarifs de 400 € pour le Cyrano et de 300 € pour le Paradiso) ; ainsi que la possibilité d'avoir des séances privées avec un minimum de 100 spectateurs à un tarif de 7,30 €, soit 730 € minimum pour le Cyrano et un minimum de 80 spectateurs à un tarif de 7,30 €, soit 584 € pour le Paradiso.

Il est à noter que les recettes seront reversées pour moitié aux distributeurs de films, tout ceci pour augmenter l'offre et les prestations proposées sur ces deux cinémas qui, aujourd'hui, sont gérés en régie et qui fonctionnent très bien, puisque nous avons pu fêter et célébrer les 90 ans du Cyrano avec, chaque semaine, une thématique avec un nouveau film, programme qui a trouvé son public et qui a rencontré un fort succès.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### ► QUESTIONS ORALES

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai été saisi de trois questions orales par le groupe RGE.

J'invite Christophe CARRÈRE à lire la première concernant le secteur des transports.

**M. CARRÈRE.**- « Les usagers de notre réseau de bus continuent de souffrir des dysfonctionnements récurrents et incessants, malgré les annonces déjà formulées lors de notre Conseil. Un bilan des problématiques et de la dernière modification mise en œuvre est-il disponible ?

De plus, il est annoncé la réalisation de la ligne 18 du métro sur notre territoire. Certains évoquent l'horizon 2040, d'autres, plus optimistes, l'horizon 2030. Nous souhaitons un point précis sur le niveau d'avancement de ce projet qui semble n'être qu'un simple coup de crayon sur un plan à ce stade ».

**M. le PRÉSIDENT.** - Sur la première question, je suis intervenu, en ouverture, dans les informations du président, sur le réseau de bus et j'ai demandé à l'administration de vous rendre destinataire, ce qui a été fait, sur vos adresses mails, du point avec toutes les modifications qui vont intervenir dans les prochains jours ou prochaines semaines pour tenir compte des dysfonctionnements. Je l'ai, pour ma part, sur ma boîte mail. J'espère que c'est le cas de chacune et chacun d'entre vous. J'ai eu quelques retours de conseillers communautaires, je pense donc que c'est bon.

Sur le deuxième point concernant le métro, c'est plus qu'un coup de crayon. Des études sont faites conjointement par les deux départements depuis plusieurs années. Elles ont été renforcées au printemps dernier. Sauf erreur de ma part, je vous en avais fait une présentation lors d'un Conseil communautaire.

Simplement, l'État et la région, le 2 juillet dernier, ont annoncé, lancer des études sur la ligne 18 comme sur la prolongation d'autres lignes de métro.

Depuis cette annonce, j'ai rencontré, avec mon collègue président du Val-de-Marne, à la fois le président de la société des Grands projets, le préfet de la région Île-de-France, la présidente de région pour, à la fois évoquer ces études et indiquer notre intérêt à les voir aboutir.

J'ai la faiblesse de penser que les études lancées par Île-de-France Mobilités montreront l'utilité de cette ligne.

Si j'ai bien compris, il y aura deux études qui seront conduites, dont la première qui doit être rendue à la fin du premier semestre 2026 pour éprouver, en fonction de critères techniques, la faisabilité de certaines lignes.

Ensuite, à l'issue de cette étude technique, une seconde étude sera lancée avec un rendu mi-2027 sur les considérations socioéconomiques.

Nous rentrons, là, dans une logique d'aménagement du territoire avec des volumes de trafic qui sont pertinents. Après, il faudra se poser la question de savoir si l'État et la région ont la volonté de continuer à aménager le territoire francilien.

Je pense que, sur ce projet de ligne de métro, les obstacles sont nombreux, mais il y a aussi un avantage évident, au-delà de ceux que j'ai pu évoquer, c'est que nous pourrions faire partie des prolongations financées par la société des Grands projets selon le mode que vous connaissez et qui sert aujourd'hui à financer les 200 kilomètres de métro. C'est un atout majeur dans une période de raréfaction de l'argent public où l'État comme la région pourraient avoir du mal à financer un projet de cette ampleur.

Nous aurons connaissance du résultat de ces études dans un peu moins de deux ans, ce qui m'amène à dire que l'horizon de 2030 me semble très optimiste.

Je n'ai pas la capacité de donner une échéance, mais quand on regarde le cheminement du réseau du Grand Paris express, les premières annonces avaient été faites en 2007 ou 2008 par le président SARKOZY ; la société du Grand Paris a été créée en 2010 ; des études ont été conduites ensuite permettant la livraison des premières lignes de métro maintenant. Il y a donc une quinzaine d'années entre le moment où le processus est lancé et le moment où l'inauguration peut avoir lieu. Mais c'est sans doute un peu plus court maintenant, compte tenu des compétences qui sont celles de la société des Grands projets.

Il faudra mettre la pression. Il appartiendra, bien sûr, à l'exécutif de l'agglomération de se déterminer après le printemps prochain mais je pense utile qu'il y ait une démarche vis-à-vis de nos concitoyens, à la fois pour expliquer ce que pourrait être cette ligne de métro et, s'ils en sont d'accord, pour porter ce projet, le pousser et l'approuver.

Nous en venons à la deuxième question.

**M. CARRÈRE.** - « Des incidents nous ont été rapportés en marge des interventions de « La grotte mobile » d'Adama CAMARA.

*Ce camion reproduisant une cellule de prison est censé sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'enfermement et ainsi lutter contre la violence.*

*Le 10 octobre, à la Prairie de l'Oly de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine, cette expérience immersive a dû être annulée, car une rixe s'est produite sur place, juste avant, entre jeunes de la Croix Blanche et jeunes de l'Oly avec des blessés à l'arme blanche.*

*Nous sommes inquiets de la reproduction de ce type d'incidents.*

*Le but est de réduire et de prévenir la violence. Il serait regrettable qu'un dispositif peu adapté ou mal préparé l'aggrave.*

*Cette sensibilisation est-elle vraiment adaptée aux besoins de prévention ? Comment est-elle préparée en amont sur le terrain avec les associations locales, les agents de l'EJIO et les polices municipales des villes concernées ? ».*

**M. le PRÉSIDENT.** - J'ai évoqué les événements qui se sont déroulés en ouverture, dans le cadre des informations du président.

Pour répondre à votre question, d'après les professionnels qui étaient sur place, mais également les forces de police, il n'y a aucun lien entre le début de la rixe et l'événement de « La grotte mobile » que vous évoquez.

Cette intervention avait lieu dans le cadre d'opérations du fonds interministériel de prévention de la délinquance pilotées par la préfecture de l'Essonne.

En fait, il s'agit d'un dispositif qui a été initié, si j'ai bien compris, à Brunoy, au printemps dernier, suite à la mort du jeune que nous avions déplorée à cette époque-là. Ce dispositif a été jugé très positivement par l'ensemble des acteurs. L'État a souhaité, en lien avec l'agglomération, mais c'est bien l'État qui porte ce projet, le dupliquer sur plusieurs quartiers du territoire, à savoir les Bergeries, la Croix Blanche, les Mazières et l'Oly. C'est dans ce cadre que cette manifestation aurait dû se tenir il y a dix ou quinze jours. Nous verrons d'ailleurs si nous pouvons la tenir, parce que, manifestement, il n'y a pas de lien entre la rixe et cette manifestation, d'après les informations qui m'ont été communiquées.

Nous passons à la troisième question.

**M. CARRÈRE.** - « Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la Communauté d'agglomération expérimente, sur le périmètre SIREDOM, la collecte des biodéchets en sacs rouges destinés à la méthanisation.

*Si cette démarche vise à valoriser la fraction organique des déchets, nous avions néanmoins objecté qu'elle soulevait certaines interrogations, notamment l'altération possible de la qualité du digestat par les sacs et les coûts d'exploitation qui demeurent importants par rapport à des solutions de compostage de proximité, plus sobres et participatives.*

*Trois mois après le lancement de cette expérimentation, quels premiers enseignements peut-on tirer quant à son appropriation par les habitants, aux volumes effectivement collectés et à la qualité du tri observée ?*

*Ces premiers résultats permettent-ils d'envisager des ajustements, notamment en complémentarité avec le développement du compostage de proximité sur le territoire ? ».*

**M. le PRÉSIDENT.** - Je ne peux pas faire un bilan exhaustif, puisque nous sommes encore en phase de lancement du dispositif. Comme vous le savez, cela a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet sur notre territoire et il y a d'autres territoires qui sont concernés. Donc, le méthaniseur de la SEMARDEL ne fonctionne pas encore à plein à aujourd'hui.

Ce que je peux dire, c'est que, sur notre territoire, nous avons eu 8 085 foyers qui ont été concernés par la remise, à la fois des paniers biodéchets et des sacs auxquels vous faites référence, soit un taux de pénétration de 21 %, ce qui est assez faible. Il faudra donc poursuivre, dans les mois qui viennent, à la fois la distribution de ces bacs et, au-delà, le travail auprès de l'ensemble de nos

concitoyens pour qu'ils les utilisent.

Je préciserai que les sacs orange auxquels vous faites référence ne sont pas mis dans le méthaniseur à Vert-le-Grand. Il y a un système qui, par intelligence artificielle, récupère les sacs, les coupe et en fait une boue, si j'ai bien compris. Cela permet de traiter les biodéchets d'un côté et de sortir les sacs orange, de l'autre.

Ce traitement spécifique n'a pas encore été totalement évalué, mais d'après ce qui nous est indiqué, le digestat n'est, en théorie, pas censé être pollué par ces sacs.

C'est une préoccupation légitime et qui a bien été prise en compte.

Enfin, l'agglomération, au-delà de la distribution des bacs, s'interroge - et cela concerne les trois communes de l'ex-Val de Seine dans le périmètre du SIREDOM - sur l'opportunité de mettre des composteurs collectifs locaux, potentiellement à un rythme de deux par an. Il faudra voir avec les villes où ces implantations peuvent avoir lieu et voir quel impact cela peut avoir sur la collecte de ces biodéchets.

Nous sommes dans une phase de lancement et je vous propose, si nous sommes autour de cette table l'an prochain, de relancer cette question. Je trouverais utile de pouvoir faire un bilan à un an, c'est-à-dire en juin prochain, que le Conseil Communautaire puisse avoir connaissance des éléments et avoir des réponses plus précises à la question que vous avez posée.

J'ai oublié la question bonus concernant les salles de spectacles.

**M. CARRÈRE.** - « *Si nous constatons avec satisfaction que la gestion actuelle des deux cinémas donne pleine satisfaction à tous points de vue, nous sommes obligés de constater, en revanche, que la DSP sur les salles de spectacles est loin de faire l'unanimité et pose beaucoup de questions, indépendamment de son bilan financier qui semble plutôt problématique, si on en croit le compte rendu qui a été fait récemment en commission.* »

*La programmation manque singulièrement de diversité et est très loin de correspondre aux différentes populations de notre agglomération, que ce soit en termes de génération ou de diversité culturelle.*

*Les salles sont gérées en direct par le délégataire et, à cause des conditions financières proposées par celui-ci, les associations des villes concernées n'ont, de fait, presque plus accès aux salles en question, ce qui, en termes de vie associative locale, est un réel problème.*

*On peut enfin se poser la question de savoir s'il est pertinent que l'argent public serve à combler les déficits générés par la programmation d'artistes au potentiel de remplissage bien supérieur à la taille de nos salles et dont les conditions financières entraînent mécaniquement un déficit, même en remplissant la jauge à 100 %.*

*Pourquoi notre assemblée ne se pose-t-elle pas la question d'appliquer, pour les salles de spectacles, le même type de gestion que pour les salles de cinéma ? ».*

**M. le PRÉSIDENT.** - Je vous indique que vos interrogations sont parfaitement légitimes, mais que, contrairement à ce que vous pouvez laisser penser, il n'y a aucune dérive financière sur cette délégation de service public. Lorsqu'on regarde et qu'on compare les deux délégations de service public, 2019-2024 et 2024-2029, la hausse est de 3,27 % sur dix ans, donc bien inférieure à l'inflation. Et cette augmentation est principalement liée au souhait que nous avons eu collectivement de faire naître un Festival de l'humour sur le territoire avec une programmation qui se déroule plutôt au printemps et elle est parfaitement contenue.

Je ne sais pas si c'est dans les décisions, mais nous pourrions vous en assurer la diffusion, puisque nous avons, et c'est le rôle de l'agglomération en tant qu'autorité délégante, diligenté un contrôle indépendant de cette délégation de service public pour vérifier la rigueur et la transparence de l'exécution financière.

J'en ai été destinataire il y a une quinzaine de jours ou trois semaines. En tout cas, le rapport qui m'a

été remis montre la conformité des éléments financiers par rapport à la trajectoire qui avait été prévue.

Je terminerai ma réponse en vous précisant que nous avons eu 105 spectacles organisés sur la saison 2023-2024, mais cela fait écho à ce que disait M. DAMIATI lors de cette réunion du Conseil communautaire, c'est-à-dire 25 spectacles de plus que ce qui était prévu au contrat, avec 13 séances scolaires ; que nous avons vendu 59 034 places, dont 91 % sont achetées par les habitants du Val d'Yerres Val de Seine avec, et c'est bien légitime compte tenu de la répartition des salles, une plus forte présence des habitants de Yerres et de Brunoy, mais, de plus en plus, de l'ensemble des villes de l'agglomération.

Je vous indiquerai également que, sur les sept salles concernées par la délégation de service public, nous avons un taux de fréquentation de 89,73 % qui nous semble à fait honorable. C'est sans doute perfectible, mais le jour où on dépassera les 100 %, vous me poserez d'autres questions, j'imagine, de nature sécuritaire.

Par ailleurs, je préciserai que nous avons, dans le cadre du contrat, des quotas de mise à disposition gratuite du CEC et du théâtre de Brunoy qui n'ont pas été réduits par rapport au contrat précédent. Ils sont toujours à la main de l'agglomération et surtout des villes. Les prestations qui sont facturées le sont, parce que c'est en dehors du volume dont les collectivités publiques bénéficient.

Ces tarifs de location n'ont pas évolué depuis dix ans, j'imagine. Il n'y pas eu d'évolution tarifaire de la part de l'agglomération.

Voilà pour ce que je pouvais vous indiquer.

J'en ai terminé avec les réponses aux questions orales.

Nous avons terminé ce Conseil communautaire. Le prochain Conseil communautaire se tiendra le 4 décembre.

Normalement, si le vice-président en charge des Finances fait correctement son travail, nous examinerons le rapport d'orientations budgétaires pour permettre au Conseil communautaire, lors de sa dernière séance de mandat, d'examiner le budget, sans doute un peu en avance par rapport au calendrier que nous avons habituellement à l'agglomération, mais pour que les choses soient en ordre pour le printemps prochain.

Merci à vous tous et bonne soirée.

*(La séance est levée à 21 h 16.)*

Eric ADAM  
Conseiller Communautaire  
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne